

**ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2020.01233**

**NOM DE L'OPERATION : Soutien au développement du tiers-lieux en réseau de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache**

**Raison Sociale :** Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

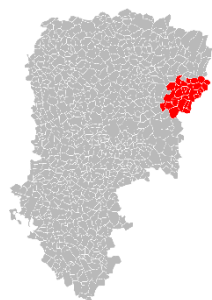
**Adresse :** 320 rue des Verseaux - 02360 Rozoy-sur-Serre.

**Représentant légal :** Pierre DIDIER, Président.

**Date de réception de la demande de subvention :** 15/04/2019.

**N° de dossier GALIS :** TINU 00023.

**PRESENTATION DU PROJET :**



La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache regroupe 30 communes et compte un peu plus de 7 000 habitants. Elle est classée en Zone de Revitalisation Rurale. En adoptant sa feuille de route numérique le 4 juillet 2019, elle se fixe 3 priorités en matière de numérique :

- L'accompagnement et la formation de proximité pour tous,
- L'accès à des équipements numériques de proximité,
- L'accès à des espaces de rencontres, de travail et de réunion.

C'est dans ce cadre qu'elle souhaite développer un tiers-lieu en réseau autour des espaces de médiation numérique (à Brunehamel, Montcornet et Dizy-le-Gros) et d'un tiers-lieu orienté vers les professionnels (à Rozoy-sur-Serre).

Ce réseau de lieux développera plusieurs fonctionnalités :

- La médiation numérique et l'organisation d'ateliers dédiés pour développer les connaissances et compétences des usagers (travail avec les écoles, avec les jeunes, avec les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation d'illectronisme, etc.), à Rozoy-sur-Serre, le tiers-lieu permettra également au grand public d'utiliser une imprimante 3D ;
- Le coworking et le télétravail ponctuel, en direction plus particulièrement des acteurs économiques locaux (artisans, commerçants, petits entrepreneurs, travailleurs indépendants, associations).

Le projet s'articule en complémentarité avec les territoires et les tiers-lieux alentours (Communauté de Communes des Trois Rivières, Ville de Fourmies), montrant ainsi une volonté réelle de coopération territoriale. Le rayonnement de ces lieux touchera un public local, les activités seront accessibles au prix du marché habituellement constaté localement.

L'aide en fonctionnement sera principalement consacrée à la rémunération et à la formation de l'animateur des lieux et de la coordinatrice, l'aide à l'investissement permettra de contribuer au matériel informatique et au mobilier spécifique des espaces de coworking et de télétravail.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL sur 3 ans – TTC**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Rémunération et cotisations sociales	166 749 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>90 000 €</b>
Formation	3 600 €	CC Portes de la Thiérache	98 089 €
Achat de matières et fournitures	6 600 €	Produits d'activités	3 400 €
Entretien, maintenance, assurance	7 080 €	Pass numériques	9 520 €
Déplacements	3 600 €		
Communication et abonnement internet	12 480 €		
Services bancaires	900 €		
<b>TOTAL</b>	<b>201 009 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201 009 €</b>

**Détails de la répartition annuelle du budget de fonctionnement - TTC**

Dépenses	2020-21	2021-22	2022-23	Recettes	2020-21	2021-22	2022-23
Rémunération et cotisations sociales	54 324 €	54 505 €	57 920 €	Région Hauts-de-France	45 000 €	30 000 €	15 000 €
Formation	1 200 €	1 200 €	1 200 €	CC Portes de la Thiérache	15 500 €	32 113 €	50 476 €
Achat matières, fournitures	1 200 €	2 400 €	3 000 €	Produits d'activités		1 600 €	1 800 €
Entretien, assurance	1 100 €	2 880 €	3 100 €	Pass numériques	1 904 €	3 332 €	4 284 €
Déplacements	1 100 €	1 200 €	1 300 €				
Communication, internet	3 180 €	4 560 €	4 740 €				
Services bancaires	300 €	300 €	300 €				
<b>Total annuel</b>	62 404 €	67 045 €	71 560 €	<b>Total annuel</b>	62 404 €	67 045 €	71 560 €
<b>TOTAL SUR LES 3 ANS</b>	<b>201 009€</b>			<b>TOTAL SUR LES 3 ANS</b>	<b>201 009 €</b>		

BUDGET D'INVESTISSEMENT - TTC			
Dépenses		Recettes	
Mobilier spécifique	31 148 €	Région Hauts-de-France	30 000 €
Matériel et équipements informatique	61 274 €	CC Portes de la Thiérache	15 646 €
		Etat (Dotation de soutien à l'Investissement Local)	31 615 €
		Fonds compensation TVA	15 161 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 422 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 422 €</b>

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Début d'éligibilité des dépenses	Fin prévisionnelle de l'opération
1 <sup>er</sup> septembre 2020	31 août 2023
Date d'acceptation du devis : 06/03/2020	

**Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :**

Sous réserve de la transmission par le bénéficiaire de la convention signée, les versements seront effectués sur production d'un certificat pour paiement établi par les services régionaux et interviendront comme suit. Les acomptes seront versés, après vérification du service fait par les services régionaux.

**Pour la subvention de fonctionnement**

- Le 1<sup>er</sup> acompte sera versé à l'issue de l'année 1 du projet après vérification du service fait par les services régionaux,
- Le 2<sup>ème</sup> acompte sera versé à l'issue de l'année 2 du projet après vérification du service fait par les services régionaux,
- Le solde de la subvention de fonctionnement sera versé à l'issue de l'année 3 du projet, après vérification du service fait par les services régionaux.

**Pour la subvention d'investissement**

- L'acompte sera versé après vérification du service fait par les services régionaux.
- Le solde de la subvention d'investissement sera versé à l'issue de l'année 3 du projet, après vérification du service fait par les services régionaux.